

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le lundi 27 décembre 2021 à 10 h par visioconférence et Facebook en direct à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :

- Mme Priscilla Lamontagne, conseillère*
- Mme Claire Wallot, conseillère*
- Mme Line Surprenant, conseillère*
- M. Francis Limoges, conseiller*
- M. Marc-André Daoust, conseiller*
- Mme Julie Pelletier, conseillère*
- M. Alex Brisebois-Proulx, le conseiller*
- M. Loïc Boyer, conseiller*

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

Sont aussi présents :

- M. Karl Scanlan, directeur général*
- Me Marie-Josée Russo, greffière et directrice générale adjointe*

...Au début de la séance, le maire demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

- 1. Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2022-2023-2024;*
- 2. Période de questions;*
- 3. Levée de la séance.*

SUR CE :

2021-12-321

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS (PTI) POUR LES ANNÉES 2022-
2023-2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 473 de la Loi sur les cités et ville prévoit que le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust
appuyé par la conseillère Claire Wallot
et résolu*

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 tel que déposé en date de ce jour et qui est joint aux présentes.

Que le programme triennal d'immobilisations sera accessible aux citoyens, notamment sur le site Internet de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 27 décembre 2021

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.

2021-12-322

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant
appuyé par le conseiller Francis Limoges
et résolu*

De lever la séance à 10 h 15.

MAIRE

GREFFIÈRE